

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS

26^{èmes} CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLETISME EN SALLE UGSEL
INDIVIDUELS ET CHALLENGES CADETS & JUNIORS



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique
277, rue Saint Jacques - 75240 PARIS Cedex 05
Tel : 01 44 41 48 55 - Site UGSEL : www.ugsel.org



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

ASPECTS PRATIQUES et LOGISTIQUES

CONTACT ORGANISATEUR

Comité Ugsel Loire Atlantique – Centre Ozanam - 15 rue Leglas Maurice - BP 44104 - 44041 NANTES CEDEX 1 –
☎ 02.51.81.64.13 mail : ugsel@ec44.fr

Référent local : Nicolas MARZIN – directeur départemental UGSEL 44 – 06.47.66.69.23 – nmarzin@ec44.fr

LIEUX de la COMPETITION et ACCES

Site de compétition :

Stadium Pierre QUINON - 19 Bd Guy MOLLET - 44300 NANTES

ACCUEIL (passage obligatoire)

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil pour la vérification des engagements, le contrôle administratif et l'accueil sportif (présentation des licences encadrants et récupération des dossards - voir partie technique et sportive)

Accueil administratif et sportif : dans la salle Alice Milliat située dans le stadium.

Le mardi 31 janvier de 17h à 19h et le mercredi 1er février à partir de 7h15

HEBERGEMENT

L'hébergement est à réserver par vos soins auprès des hôtels ou autres.
Une liste est disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

PARKING

Pour les cars : dépose des élèves puis stationnement sur le site de l'hippodrome ou parking du stade la Beaujoire
Pour les véhicules légers : 3 parkings possibles (parking du SUAPS mais risques de vols dans les véhicules, parking de la piscine du Petit Port ou parking payant rue du Fresche Blanc).

RESTAURATION

La restauration se fera auprès de la buvette organisée dans le stade couvert sous forme de paniers pique-nique préparés par un artisan boulanger de Nantes.

Commande à adresser à l'UGSEL Loire Atlantique en utilisant le questionnaire de participation à retourner par mail pour le mardi 24 janvier 2023 avant 12h00 ET par voie postale pour votre règlement

Attention l'organisation se réserve le droit d'annuler l'engagement si vous ne respectez pas les dates données.

PRIX DU PANIER-REPAS : 6,10 €. Tout repas commandé sera dû. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué.

DROITS D'ENGAGEMENT

12,00 € par participant (Athlètes et Jurys Jeunes Equipe)

QUESTIONNAIRE

A retourner à l'UGSEL LOIRE ATLANTIQUE par mail au plus tard pour le mardi 24 janvier 2023 et par voie postale avec le règlement.

Merci de joindre un chèque du montant total (droits d'engagement et restauration) à l'ordre de « UGSEL LOIRE ATLANTIQUE ».

Vous avez aussi la possibilité de régler par virement sur le compte : FR76 3000 3014 1000 0372 7217 282

UGSEL LOIRE ATLANTIQUE, 15 rue Leglas Maurice – BP 44104 – 44041 NANTES cedex 1
Courriel : ugsel@ec44.fr

PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2023 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicoroute).

NOTE IMPORTANTE

L'accès aux aires de pratiques se fait avec des chaussures propres et adaptées. Une deuxième paire de chaussures est nécessaire. Seules les pointes de 6 mm sont autorisées dans l'équipement pour l'entraînement et la compétition. Il est interdit d'accéder aux gradins, vestiaires avec les chaussures à pointes. Aucun accompagnateur ne sera autorisé à descendre sur la piste. Les spectateurs sont priés de rester dans les tribunes Voir en annexe la charte de l'utilisateur du stadium

TEMPS PASTORAL

Un temps fort sera partagé le mercredi matin dès l'ouverture de la journée

CADEAU / SOUVENIR

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir.

VILLAGE EDUCATIF

Un ensemble de stands éducatifs sera mis à disposition pour sensibiliser et répondre au projet fédéral.

PHOTOS

Des photos seront prises lors de la compétition

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'U.G.S.E.L à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

RESPONSABILITE / COMPORTEMENTS

Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour.

VOL / DEGRADATIONS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols. Chacun doit être responsable de ses effets et savoir les surveiller, ou les faire surveiller.

Il est important de ne rien laisser apparent dans les véhicules.



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions :
g-brassart@ugsel.org

ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences élèves et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire et permet d'obtenir les dossards tamponnés par l'Ugsel Nationale.

La vérification des licences élèves peut se faire sous 2 formes :

- 1) Soit jusqu'au **lundi 30 janvier 18h00** : sous forme dématérialisée depuis Usport. Le responsable des compétitions extraira toutes les licences depuis la liste des inscriptions. Toutes les licences avec photos seront validées automatiquement.
Aucun email n'est à envoyer !
- 2) Soit lors de l'accueil sportif de la compétition, licences avec photo et cachet de l'établissement.

La licence de l'encadrant sera vérifiée le jour de l'accueil.

Les dossards, tamponnés par l'Ugsel Nationale, ne seront donnés qu'après :

- signature du listing des participants individuels et par équipes fourni par les services nationaux,
- vérification des licences élèves,
- vérification de la licence de l'encadrant accompagnant les élèves,

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel [Article 9 des RG](#) : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2022-2023 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
[Règlement Spécifique Athlétisme en Salle](#)

REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL

Stéphane DANJOU

REPRESENTANT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ANIMATION SPORTIVE

Christophe MORANDEAU

REPRESENTANTS DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE

Geoffrey BRASSART, Béatrice DEL FRARI et Alycia VENTURA BASTOS

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 9)

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Représentante de la Commission Nationale de l'Animation Sportive : Christophe MORANDEAU
- Responsables du Comité d'Organisation : Nicolas MARZIN
- Juge-Arbitre Général : Jacques Yves LEGRAND
- Juge-Arbitre Courses : Olivier ROCK – Dominique BARBOTEAU
- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Nadia UGER – Bernadette RAHIM
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Eric POTIER
- Juge-Arbitre lancers : Serge RIGOT- Raymonde LETOURNEAU
- Juge-Arbitre des départs : Jean-Pierre GAUDIN
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD – Arnaud PIGEON - Michel LAFONT (FFA)
- Speakers: Jean Pascal EDELIN – Anthony RETIERE
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART - Béatrice DEL FRARI – Christine DEMELLIER – Jean-Pierre CATHERINE

LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

[Cf. Règlements Généraux Article 28.3](#)

RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

[Conformément au Titre V des Règlements Généraux :](#)

[Article 28 RESERVES ET RECLAMATIONS](#)

[Article 29 SANCTIONS ET INSTANCES DISCIPLINAIRES](#)

JURY

Les fonctions seront attribuées sur place.

La réunion du jury est prévue le **mercredi 1er février 2023 à 8h30**.

JURY D'EQUIPES

Voir article 6.1 du [règlement spécifique ATHLETISME EN SALLE](#)

Une A.S. ayant une seule équipe qualifiée dans un même championnat devra présenter			
Championnats	Jury Adulte		Jeune Officiel National
BM	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury	OU	1 JO National, licencié UGSEL
CJ	ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL		

Une A.S. ayant plusieurs équipes qualifiées dans un même championnat devra présenter			
Championnats	Jury Adulte ou 1 Jeune Officiel National		Jeune Officiel équipe ou 1 Jeune Officiel National
BM	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury,	ET	1 JO équipe « formé »*, licencié UGSEL.
CJ	ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL, ou 1 JO national, licencié UGSEL.		

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **vendredi 27 janvier 2023**, dernier délai. 1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [FORMULAIRE JURYS EQUIPES CJ](#)

Le Jeune Officiel équipe doit appartenir à l'AS à laquelle appartient l'équipe.

Une AS peut se faire prêter un Jeune Officiel d'une autre AS de son comité et/ou territoire, cela à titre exceptionnel. La demande doit être faite auprès des services nationaux. L'AS se faisant prêter un JO ne pourra pas renouveler la demande l'année scolaire suivante.

*Concernant le Jeune Officiel équipe, son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce JO devra pouvoir justifier, dans sa pratique, d'une formation (quel que soit son niveau) et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

Le Jeune Officiel National devra avoir participé au stage de formation organisé par l'UGSEL Nationale et avoir réussi les épreuves théoriques.

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux encadrants des Associations Sportives à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement, **de la licence encadrant du responsable présent et après vérification des licences élèves.**

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.
Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Après la Commission de Qualification, qui se déroulera le **jeudi 19 janvier 2023**, les qualifiés, individuels et équipes, de chaque territoire seront remontés au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront sur Usport :

- Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.
- Modifier, si besoin, les participants par équipe.

COMPOSITIONS D'EQUIPES

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être complétée/modifiée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le samedi 28 janvier 2023 à 9h00.** Après cette date, les modifications sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et/ou le représentant de l'UGSEL nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement).

Si cela invalide l'équipe, elles seront acceptées de droit.

Les informations (épreuves-performances-points en référence à la table de cotations) des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org. Celles-ci ne seront prises en compte que si elles sont réalisées dans l'année et devront donc être accompagnées du résultat officiel correspondant.

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré. [Cf article 10 des RG.](#)

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

TENUE DES ATHLETES

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

TITRE

Conformément à [l'article 24.2 des RG](#), afin de garantir la qualité et la représentativité des titres officiels de l'UGSEL, des conditions minimales d'attribution sont fixées :

- 1) Si 4 participants ou plus dans une épreuve, alors le titre de Champion National est attribué,
- 2) Si moins de 4 participants dans une épreuve alors le titre de Champion National n'est attribué qu'en cas de réalisation du minima de qualification.

APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition :

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **30 minutes avant le début de l'épreuve.**
- Pour toutes les courses, les confirmations de participation se font à l'accueil sportif.

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que la compétition est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites. Les trainings ne pourront pas être utilisés en guise de marques.

MATERIEL

A l'exception des perches, aucun engin personnel ne sera admis pendant la compétition sauf avis contraire du Juge Arbitre.

RELAIS D'AMBIANCE

A la fin du championnat par équipes, il sera organisé une course de relais par catégorie. Cette épreuve n'entrera pas dans le décompte des points mais fera l'objet d'une remise de récompenses.

Les inscriptions des relais d'établissements se feront sur place. Une fiche d'inscription sera remise à l'accueil et devra être remise au secrétariat au plus tard à 16h00 le jour de la compétition.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat suivant les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.





PROGRAMME GENERAL

Nationaux d'Athlétisme en salle Cadets - Juniors

Stadium Pierre QUINON - Nantes

Le mercredi 1er février 2023

7H30	Accueil et contrôle des licences (si non réalisés le mardi) et Pointage du Jury				
8h00	Réunion du jury				
8h15	Temps Pastoral				
8h30	Mise en place du Jury et appel des 1ers concours				
	COURSES	CONCOURS			
		Hauteur	Longueur	Triple Saut	Perche
					Poids
9H00	200m C _{JF} séries		9H00 C _{JF}		9H00 C _{JG}
10H00	200m C _{JG} séries	10H00 C _{JF}		10H00 C _{JG}	
10H30	60 Haies C _{JF} séries				10H30 C _{JF}
	60 Haies C _{JG} séries				
11H30	60m C _{JF} séries				
12H10	60m C _{JG} séries				
12H30	Temps de convivialité avec les enseignants et les membres du jury				
13H00		13H00 C _{JG}	13H00 C _{JG}		13H00 C _{JF}
14H00	60m C _{JF} 1/2 Finales			14h00 C _{JF}	14H00 C _{JG}
	60m C _{JG} 1/2 Finales				
14H30	60m Haies C _{JF} Finale 60m Haies C _{JG} Finale				
15H00	60m C _{JF} Finale 60m C _{JG} Finale				
15H30	1000m C _{JF} 1000m C _{JG}				
16H45	200m C _{JF} Finales A et B 200m C _{JG} Finales A et B				
17H15	Relais d'ambiance 4x1 tour C _{JF} Relais d'ambiance 4x1 tour C _{JG}				
17h45	Remise des récompenses des Challenges et trophée des Challenges				
18h30	Fin de la compétition				

Cet horaire est donné à titre indicatif il pourrait être modifié



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org